

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 20

OBJET : N° L24-04/05-30/FI SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AMICALE DU 144^E RI » ET « US BRANNE PING PONG » ET « GRHESAC »

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 23 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRILMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Étaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO

Le scrutin a eu lieu, Valérie LEVERNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de **200€ à l'association « Amicale du 144^e RI »** pour le financement de l'achat d'un drapeau.

M le Maire propose d'attribuer la subvention de **100€ à l'association « US Branne Ping Pong »**.
M le Maire remarque que le siège social de cette association est situé à Branne mais que le club accueille quatre jeunes Castillonnais dans ses effectifs.

M le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de **8451€ à l'association « GRHESAC »** pour le financement de la mise en place de l'action « Entre les Lignes », qui se définit par la création de trois jeux de pistes numériques et artistiques sur la ligne de démarcation. M le Maire précise que chaque jeu de piste comporte de 8 à 12 missions à réaliser sur son téléphone. Chaque parcours est agrémenté de nombreuses interventions artistiques réalisées par les artistes de l'association Castillonnaise Bon pour 1 Tour.

M le Maire indique que cette action est une initiative dirigée par Mathieu Reumaux, entrepreneur social et expert en design stratégique. Il souligne que l'action reçoit le financement de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Communauté de Communes de Castillon Pujols.

M le Maire rappelle que le GRHESAC s'est déjà vu attribué une subvention de 1000€ lors d'un précédent Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, avec 21 voix pour (M. Jacques BREILLAT ne prend pas part au vote).

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association « Amicale du 144^e RI »
- d'attribuer une subvention de 100€ à l'association « US Branne Ping Pong »
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8451€ à l'association « GRHESAC »

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 29 avril 2024

Le Maire
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240429-L24040530FLDE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024